



Règlement intérieur – Année 2020-2021 - École de musique -

Association Ecole de Musique Harmonie la Glaneuse
Maison des sociétés boîte n°33
Square Grimma 69500 BRON
Tél : 04-78-26-97-45 (transféré vers 06 24 53 33 06)
www.harmonielaglaneuse.fr

L'année scolaire 2020-2021 débutera le lundi 14 septembre 2020 et se terminera le vendredi 2 juillet 2021.

La 2^{ème} semaine de juillet sera réservée pour le rattrapage éventuel de cours.

Les auditions auront lieu selon un planning fixé par les responsables de l'école.

L'Ecole de musique Harmonie la Glaneuse est une association loi 1901, administrée par des bénévoles et soutenue par la Municipalité, la Métropole - Grand Lyon et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

A) Nos activités

1. Éveil musical : le cours d'éveil musical, pour les enfants à partir de 5 ans, permet un premier contact avec la musique. Il propose des chants, des exercices d'application et des notions de lecture musicale pour préparer au cours de solfège. L'année d'éveil musical ne peut être prise en compte pour la pratique d'un instrument.
2. Formation musicale (solfège) : nous rappelons que c'est la base de l'étude de la musique.
3. Chant : le chant se pratique pendant le cours de solfège et/ou en cours de chant (collectif ou individuel) permet la préparation du concert de fin d'année scolaire.
4. Chant individuel ou atelier chant collectif : s'adresse à tous ceux désirant découvrir leur voix et faire partie d'un groupe dynamique pour chanter différents répertoires.
5. Instrument : la liste des instruments proposés figure sur la fiche d'inscription.
6. Extension de cours : des cours d'instruments pourraient être créés (cor, hautbois ...) en fonction des demandes.
7. La classe d'orchestre, qui peut regrouper des élèves de la MJC, de conservatoire et de l'Ecole de Musique la Glaneuse, permet aux instrumentistes de s'aguerrir pour la pratique musicale collective. Ce cours est ouvert aux musiciens de tous âges et ayant au moins une année de pratique instrumentale.
8. L'atelier "jouer ensemble" : s'adresse à des musiciens n'ayant pas pratiqué depuis plusieurs années ou des musiciens susceptibles de jouer d'un 2^{ème} instrument.
9. Préparation de "l'option musique du baccalauréat" : des cours de solfège et d'instrument, ouverts aux élèves de première et de terminale, permettent de préparer l'épreuve.
10. Les élèves qui ne seront présents à aucune des répétitions pour préparer le concert, ne pourront y participer. En dernier ressort, c'est le professeur qui validera la participation des élèves au concert.

B) Conditions générales

1. L'adhésion : le paiement sera demandé à la remise de la fiche d'inscription ou de réinscription. Elle participe aux frais d'administration, secrétariat et **reste acquise à l'association**.
2. **L'inscription à l'école inclut l'adhésion au projet associatif de l'Ecole de Musique Harmonie la Glaneuse**
Attestation d'assurance : l'élève devra être assuré (responsabilité civile et individuel accident) pour l'année scolaire 2020-2021.
3. Les frais de cours : ils couvrent partiellement le salaire et les charges salariales des professeurs. Le conseil d'administration a défini un tarif dégressif en fonction du quotient familial et suivant la commune de résidence.



Les parents et les élèves s'engagent pour une année scolaire et sont tenus de respecter cet engagement.

En cas d'abandon ou cas de force majeure, les frais de cours restent dus.

5. Quotient familial : L'élève remettra un justificatif de son Quotient Familial pour définir le tarif à appliquer ; sans remise de ce justificatif, le tarif plein sera appliqué.

6. Le paiement des frais de cours s'effectue à l'année, en une fois ou par tiers (par chèque(s) remis à l'inscription) ou par prélèvement SEPA en 10 fois (de septembre à juin, formulaire à compléter accompagné d'un RIB).

Les chèques (à l'ordre de La Glaneuse) par tiers seront encaissés en octobre, janvier et avril.

C) Lieux des cours

Les cours peuvent être donnés indépendamment :

- à l'espace *Vivaldi* : place Gaillard Romanet - 69500 Bron (à gauche du centre nautique de Bron)

ou

- salle *H. Berlioz* : 1, rue Maryse Bastié - 69500 Bron (derrière l'Espace Albert Camus)

D) Date de la rentrée

Pour l'ensemble des élèves, le **lundi 14 septembre 2020** ; les jours et les horaires sont fixés par les professeurs. L'enseignement musical est fonction des vacances scolaires des écoles publiques dépendant du Ministère de l'Éducation Nationale (**zone A**).

E) Inscriptions / réinscriptions

Celles-ci se feront salle Hector Berlioz, Espace A. Camus - 1, rue Maryse Bastié - 69500 Bron.

Réinscription avant le 3 juillet 2020. Passé ce délai, les inscriptions et réinscriptions seront enregistrées dans l'ordre des demandes et suivant les disponibilités.

Des permanences seront assurées à la salle Berlioz :

- le mardi 23 juin 2020 de 14h à 17h30
- le mercredi 24 juin de 10h à 12h et de 15h à 18h
- le mardi 8 septembre de 14h à 17h30
- le mercredi 9 septembre de 10h à 12h et de 15h à 18h

F) **Remplacement des cours** : les cours annulés pour absence de professeurs seront remplacés. En revanche, l'absence de l'élève n'entraînera pas le remplacement du cours (sauf accord avec le professeur) ni son remboursement.

Les jours fériés ne sont pas récupérables, les tarifs étant établis en conséquence.

G) **Il est impératif, en cas de modification des coordonnées (adresse, téléphone ou autre), d'avertir l'association.**

H) Les élèves et parents devront respecter les consignes sanitaires en vigueur.

I) Le formulaire relatif aux sorties de cours des élèves mineurs et au droit à l'image (année 2020-2021) est à remplir, à signer et à remettre avec la fiche d'inscription.

Nous vous rappelons que les élèves ne sont plus sous notre responsabilité en dehors des horaires de cours.

De plus, le déplacement des élèves dans les couloirs ne doit pas nuire au bon déroulement des cours.

Nous vous souhaitons de bonnes études musicales.

Le président M. MAROTTE



**FORMULAIRE RELATIF
AUX SORTIES DE COURS DES ELEVES MINEURS
et au DROIT A L'IMAGE
année scolaire 2020-2021**

Association Ecole de Musique Harmonie la Glaneuse
Maison des sociétés boîte n°33
Square Grimma 69500 BRON
Tél : 04-78-26-97-45 (transféré vers 06 24 53 33 06)
www.harmonielaglaneuse.fr

Je soussigné(e),

AUTORISATION DE SORTIE

autorise n'autorise pas l'élève à
rentrer seul après le cours ou les répétitions et auditions.

autorise n'autorise pas l'élève à
rentrer seul après le cours ou les répétitions et auditions.

autorise n'autorise pas l'élève à
rentrer seul après le cours ou les répétitions et auditions.

En cas de non-autorisation, merci de compléter le tableau suivant, et d'indiquer les coordonnées de la personne qui récupérera l'élève à la fin du cours (en cas d'empêchement ou de modification, merci d'en informer le professeur ainsi que l'administration de l'école au **06-24-53-33-06**)

NOM	Prénom	JOUR	DISCIPLINE

DROIT A L'IMAGE

autorise n'autorise pas l'association à prendre des photos et des vidéos de
l'élève qui seraient susceptibles d'être diffusées.

ATTESTATION D'ASSURANCE EXTRA-SCOLAIRE

j'atteste que mon enfant est assuré. Nom de l'assurance :

Personne à contacter en cas de problème :

- Mr Michel MAROTTE : 06-24-53-33-06
- Mme Monique NEYRET : 06-70-91-44-33

Seul le représentant légal est en mesure de justifier une absence de l'élève. Toute absence non justifiée fera l'objet d'une communication adressée aux représentants légaux.

Fait à, le

Signature :